

***Flambée des cours du porc :  
Les entreprises de charcuterie en danger***

Les entreprises de charcuterie sont confrontées à une situation économique inédite liée à une explosion de la demande mondiale en carcasses et découpes de porc.

***1 – Le cours du porc s’est envolé de +19% en quelques semaines seulement***

Du fait de la pandémie de fièvre porcine africaine qui affecte particulièrement des pays d’Asie très gros consommateurs et producteurs de porcs (dont la Chine qui produit 50% des porcs dans le monde), le cours du porc est en train de s’envoler en France comme dans le monde entier : il a augmenté de 19% entre le début du mois de mars et aujourd’hui.

Si ce contexte va heureusement permettre aux éleveurs de retrouver des marges, l’impact de cette hausse brutale sur les comptes des transformateurs, et notamment des PME, représente un grand danger pour leur survie économique.

***2 – La hausse des cours du porc va se poursuivre et durer***

Sachant que cette augmentation des cours va s’amplifier et durer, puisque le contrôle de la maladie est très long et complexe et compte tenu des pertes considérables du cheptel porcin chinois, les spécialistes estiment qu’il faudra probablement bien plus qu’une année pour équilibrer à nouveau l’offre et la demande mondiale.

***3 – Les entreprises de charcuterie sont en danger***

« L’impact de cette hausse brutale sur l’équilibre financier des entreprises de charcuterie sera majeur, puisque le porc qu’elles achètent, représente en moyenne plus de 50% du prix de leurs produits finis. » prévient Bernard Vallat, Président de la FICT (Fédération des industriels charcutiers traiteurs).

« Or les contrats issus des négociations commerciales 2019 ont été signés sur la base de prix de découpes de porc historiquement bas », rappelle aussi Bernard Vallat, qui s’inquiète de l’avenir de ces entreprises et de leurs 37 000 emplois directs.

#### **4 – Il est essentiel que les entreprises de charcuterie puissent répercuter la hausse des cours sur leur prix de vente**

Les négociations commerciales venant de s'achever, cette situation est de nature à entraîner des demandes de renégociation des contrats signés avant la hausse.

L'interprofession INAPORC est en train de finaliser les indicateurs sur l'évolution des cours des pièces de découpe comme le prévoit la loi EGALIM. Mais n'étant pas encore opérationnels, leur prise en compte ne pourra être pertinente pour les charcutiers qu'après mai 2019. Ce délai est beaucoup trop long pour les entreprises, qui de ce fait courent un grand danger si leurs clients attendent ces indicateurs pour renégocier.

*« Ni les éleveurs ni les distributeurs ni les consommateurs n'ont intérêt à voir s'affaiblir voire disparaître les entreprises de charcuterie, maillon essentiel de la filière porcine française puisqu'elles transforment plus de 70% de la production nationale. »* conclut Bernard Vallat.

#### **À PROPOS DE LA FICT**

#### **FÉDÉRATION FRANÇAISE DES INDUSTRIELS CHARCUTIERS, TRAITEURS, TRANSFORMATEURS DE VIANDES**

Elle est la porte-parole des industries charcutières françaises. Créée en 1924, la FICT représente 310 entreprises (dont 90% de PME), implantées sur tout le territoire, qui emploient 37 000 personnes, soutiennent 135 000 emplois et génèrent un chiffre d'affaires de 6,7 milliards d'euros dont 7,1% à l'exportation.

La production de 1,2 million de tonnes est à 83% à base de porc.

L'industrie de la charcuterie transforme plus de 70% de la production porcine française.

[www.fict.fr](http://www.fict.fr) - @FICT\_FRANCE

#### **CONTACT PRESSE : Agence Vivactis Public Relations**

Houney Touré Valogne & Diane Galland

01 46 67 63 55 - 01 46 67 63 44

[h.toure-valogne@vivactis-publicrelations.fr](mailto:h.toure-valogne@vivactis-publicrelations.fr)

ou

[d.galland@vivactis-publicrelations.fr](mailto:d.galland@vivactis-publicrelations.fr)